

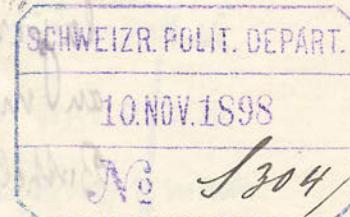
X
Légation de Suisse
en
France

Paris, le 9 novembre 1898.

15^{es}, rue de Marignan

N° 306/76

Prière de rappeler
le numéro ci-dessus



Monsieur le Président.

XIX. 2.

Il m'a paru utile de profiter du ren-
placement de M. Hamotaux par M. Delcassé
et d'en faire que le Directeur politique M. Nisan fut
nommé comme ambassadeur de France à Zürich,
pour insister sur la convenance qu'il y avait d'au-
toriser davantage une pression énergique sur le
Sénat afin d'amener ce corps à passer enfin
à la seconde Délibération sur le projet de loi
portant approbation de la convention de 1891
relative à la Délimitation de la frontière entre
le Mont-Dolent et le lac Léman.

Tous vous rappeler que j'avais pu obtenir

du Département politique fédéral

à Oberne



881 avanceur p

la première délibération par M. Berthelot, bien que,
au moment de la délibération elle-même, M.
Berthelot fut déjà tombé et que M. Hanotaux
fut déjà rentré au Musée d'Orsay.

M. Delcassé ne connaissait pas l'affaire et
me promis de l'étudier. Je l'ai prié de ne pas se
presser parceque je ne voulais pas être indiscret
dans les circonstances actuelles qui absorbent
tout son temps. mais j'ai appris par M. Visart
que ma demande avait été prise en note par le
Ministre. M. Visart a ajouté qu'il tiendrait
personnellement compte chez le Président et le
secrétaire de la commission du Sénat pour les
prier à faire de service personnel d'en finir
avec cette affaire. J'espère que le désir de M.
Visart de la liquider avant de venir chez nous
sera un facteur utile. J'aurai parlé à M. Visart
avec quelques soins minutieux, avec quelle précision
de mesure et de géométrie, avec quel souci absolu
de la vérité cette négociation avait été conduite par nous.

je lui ai rappelé que nous avions aussi complètement et absolument que cela se pratique entre deux bons voisins qui reconnaissent la limite de leurs champs, toutes nos pièces et il nous arrivé à reconnaître l'absence totale de contestation sur toute la ligne; j'ai ajouté que l'idée de M. Hamotaux de nous "tirer une plume" en nous demandant l'engagement de ne pas fortifier tel ou tel point de la frontière était une idée malheureuse, la Suisse ne pouvant pas plus qu'un autre pays consentir des hypothèses internationales sur ses territoires qu'elle possède depuis 3 siècles et demi francs de toute charge; la frontière franco-suisse est une frontière historique sur toute la ligne; la Suisse n'a aucun intérêt actuel à fortifier tel ou tel point de l'extrême frontière entre le Valais et la Savoie, mais nous devons conserver notre liberté parce que nos fortifications sont beaucoup moins la conséquence de notre volonté que le produit de la politique de nos voisins; nous avons fortifié le Ft Bosthard parce que l'Allemagne et l'Italie ont bombardé

une alliance; les relations franco-italiennes ont une importance décisive sur les fortifications du Valais; nous ne pourrons pas plus dans le Valais qu'ailleurs savoir ce que nous avons à faire suivant l'attitude de nos voisins et aucun d'eux ne peut désirer que la Suisse ne soit pas à la hauteur de sa tâche militaire; encore une fois nous n'avons aucune intention de faire des fers à l'un ou à l'autre des cols qui conduisent en Savoie, mais nous ne pourrons et nous ne devrons pas aliéner notre liberté à cet égard.

Jamais dans toute la négociation nous ne nous sommes d'ailleurs préoccupés de ce point de vue militaire et notre unique préoccupation a été, de part et d'autre, de rechercher dans les anciens actes la frontière historique. Nous y sommes parvenus; elle n'est ni contestée ni contestable nulle part, il n'y a donc qu'à ratifier juridiquement et simplement; Bona fide, comme toute la négociation a été faite Bona fide.

J'arrêtais là. J'eus faire part à l'ensemble des efforts de M. Visart d'Ayres, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Landy